

SEANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2013

Président : M. Philippe MARTIGNANO
Vice-présidente : Mme Nathalie VERGAIN
Secrétaire : Mme Carole ESTOPPEY
Membres : Mme Lucia BARBEY, Mme Corinne FLOREY BARDET, M. Dominique PERRIN

Sont présents :

M. Cedric ANNEN, M. Damien BONFANTI, M. Alessandro CALABRESE, Mme Vally CARTER, M. Yves FAVRE, M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, M. Roger GOLAY, Mme Maria-Belen GOMEZ, M. Christian HAAS, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, M. Benoit KAUFFMANN, M. Pierre MANCINO, Mme Bénédicte MARMY, M. Alain MATHIEU, M. Cyril MIZRAHI, Mme Luisa PENTZKE, M. Philippe PERRENOUD, M. Frédéric PROGIN, M. André PYTHON, M. Bruno REOLON, Mme Suzanne RICHERT, M. Muharrem TEMEL, M. Bernard TOMASELLI, M. Cédric VINCENT

Excusés : M. Michel DEDERDING, M. Damien SIDLER,

Assistent à la séance : M. François LANCE, Maire
M. François BAERTSCHI,
M. Frédéric RENEVEY, Conseillers administratifs
Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
 - 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2013
 - 3) Communications du Bureau
 - 4) Communications du Conseil administratif
 - 5) Propositions du Conseil administratif
 - 6) Commission de l'administration, affaires économiques et communication
Séance du 30 septembre 2013 - Rapporteur : M. Cedric ANNEN
 - a) Nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour l'année 2014
 - b) Divers
- p. 903 Vote**

Séance ordinaire du 17 octobre 2013

- 7) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –
Séances des 10 juin, 26 août, 16 septembre et 7 octobre 2013 -
Rapporteur : M. Dominique PERRIN**
- a) Budget de fonctionnement et des investissements 2014 **p. 903 Arrêté**
 - b) Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale **p. 909 Arrêté**
 - c) Divers
- 8) **Résolution du groupe PDC relative au tracé de la ligne 15 sur le territoire de Lancy** **p. 912 Résolution**
- 9) **Propositions individuelles et questions** **p. 924**
- 10) **Questions du public** **Annexe**

M. MARTIGNANO : Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, bienvenue à notre séance du 17 octobre 2013.

Je salue la présence de M. le Maire, François LANCE, de MM. les Conseillers administratifs, François BAERTSCHI et Frédéric RENEVEY, ainsi que Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale, de Madame et Messieurs les chefs de service. Je salue aussi le public et la presse.

J'excuse M. Damien SIDLER et M. Michel DEDERDING pour leur absence ce soir.

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. HAAS : vous avez normalement tous reçu aujourd'hui par e-mail une résolution du groupe PDC qui concerne un projet d'aménagement important du secteur des Semailles en lien avec la liaison du tram. Nous aimerions traiter cette résolution ce soir et l'inscrire au point 8 de l'ordre du jour.

M. PERRENOUD : malheureusement, je n'ai pas pu en prendre connaissance car je n'ai pas pu relever mes e-mails. Si vous me laissez un peu de temps pour en prendre connaissance, il n'y a pas de problème.

Mme RICHERT : j'aimerais juste dire que je déteste recevoir aussi tardivement des documents. Je n'ai vraiment pu lire cette résolution que vers 19h00 et chaque fois je n'ai pas assez de recul pour pouvoir avoir un avis sensé. Ceci dit j'aimerais savoir s'il y a urgence, parce que c'est un sujet qui doit venir normalement à la prochaine séance du Conseil municipal, c'est moi qui présenterai ce sujet d'ailleurs. Apparemment, cela semble prématuré, mais s'il y a urgence, il faut la traiter. J'ai pu lire la résolution, mais je n'aime pas recevoir au dernier moment.

M. MIZRAHI : a priori, je me rallie à l'avis de ma préopinante. Je pense que si le sujet est agendé pour la prochaine fois - en plus c'est un sujet qui a été traité en commission - il me semble justifié que l'on traite, s'il y a une résolution sur le même sujet, lors de la même séance.

Séance ordinaire du 17 octobre 2013

M. FAVRE : j'aimerais rappeler qu'en séance de Commission de l'aménagement, il s'agissait d'une information qui sera rapportée lors de la prochaine séance plénière, il n'y avait pas de vote. Là, avec cette résolution, il y a un vote et un avis. Nous, ce que l'on voudrait, c'est que ce soir il y ait un vote pour qu'une suite soit donnée le plus rapidement possible, parce que l'Etat avance. Ils ont mis 12 ans à faire quelque chose et maintenant ils sont à une semaine près. Nous, ce que l'on souhaite, c'est aller le plus vite possible pour que le Conseil administratif puisse agir dans l'intérêt de la Ville de Lancy.

M. ANNEN : il faut arrêter ce combat de phacochères et demander aujourd'hui à pouvoir traiter cette résolution. Comme l'a dit M. FAVRE, ce sera une information, il n'y aura pas de prise de position, il n'y aura pas de débat. C'est un sujet assez important pour que l'on réagisse tout de suite et que l'on soit réactif le plus rapidement possible. Donc je soutiendrai le traitement de cette résolution ce soir.

Mme FLOREY BARDET : en effet, je trouve que ce sujet est très important, Lancy est vraiment impliquée dans ce tracé et dans tous ces problèmes. Pour ma part, la résolution tombe à point. Je suis aussi pour la traiter ce soir.

M. FLURY : sur le fond, nous ne sommes pas opposés à traiter cette résolution ce soir. Mais je me souviens que l'on s'est fait remonter les bretelles il y a quelques séances plénières de cela en nous demandant de déposer une résolution 15 jours avant la plénière. Alors l'équité de traitement, mais par gain de paix on traitera cela ce soir, mais on s'en souviendra pour une prochaine résolution.

M. MARTIGNANO : puisqu'il y a divers avis sur le sujet, je vous propose de voter la proposition d'inscrire la résolution à l'ordre du jour de ce soir.

Si elle est acceptée, elle sera traitée au point 8.

Vote accepté à la majorité des membres présents.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2013

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteure.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. MARTIGNANO : tout d'abord, j'aimerais, en tant que Président du Conseil municipal, présenter toutes mes condoléances à M. VINCENT pour le décès de sa maman, ainsi qu'à M. SIDLER, même s'il est absent, pour le décès de son frère.

Deuxièmement, j'aimerais féliciter toutes les Conseillères municipales et Conseillers municipaux qui ont été brillamment élus au Grand Conseil, ainsi que M. le Maire par la même occasion.

L'assemblée applaudit.

Séance ordinaire du 17 octobre 2013

Nous avons reçu un courrier du Lancy football club qui dit :

« Chers Amis sportifs,

Pour la deuxième année consécutive, nous organisons notre traditionnel repas de soutien le 10 novembre prochain à la salle de l'Event center à la Praille.

C'est l'occasion de nous rencontrer et partager ensemble un moment conviviale, aussi nous nous permettons de vous faire parvenir un bulletin d'inscription que vous voudrez bien nous retourner jusqu'au 25 octobre prochain.

Venez avec vos amis, collègues, ou relations afin qu'ils fassent aussi connaissance avec notre club.

C'est avec grand plaisir que nous vous attendons et vous présentons, chers Amis sportifs, nos meilleures salutations.

Les co-présidents :

Mme MEZZANOTE et M. CASUTT »

Si quelqu'un est intéressé par cela, je lui donnerai les coordonnées.

Nous avons reçu un courrier de la Coordination des villes de Suisse romande :

« Mesdames et Messieurs, chers-ères Collègues,

Le prochain colloque de la Coordination des villes romandes se déroulera le :

***Vendredi 22 novembre 2013 à 9h30,
au CTS Palais des Congrès de Bienne***

Le thème de la conférence est « La place des jeunes dans l'espace urbain ». Cinq orateurs se succéderont pour présenter leurs bonnes pratiques et pour permettre d'alimenter les discussions qui suivront. Le programme détaillé de la manifestation est joint à cette invitation.

Pour rappel, cette conférence s'adresse non seulement aux responsables politiques, mais également aux cadres de l'administration intéressés par le thème du colloque. Nous vous remercions d'avance de bien vouloir transmettre cette invitation aux personnes concernées.

Nous avons également le plaisir de vous convier au repas qui suivra le colloque, ainsi qu'à la visite pratique qui aura lieu à 14h00. Pour des raisons d'organisation, nous vous prions de vous inscrire au moyen du bulletin d'inscription ci-joint d'ici au 18 novembre 2013 au plus tard par email à info@conferencedecoordination.ch, par téléphone au 021 315 25 51 ou par fax au 021 315 20 04.

Nous espérons que vous viendrez nombreux le 22 novembre prochaine et dans cette attente, nous vous prions de recevoir, Mesdames et Messieurs, chers-ères collègues, nos salutations les meilleures.

Daniel Brélaz

Syndic de Lausanne

Président de la Coordination des villes de Suisse romande »

Séance ordinaire du 17 octobre 2013

Là encore, si quelqu'un est intéressé, il peut venir vers moi en fin de séance.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. LANCE : j'ai reçu un courrier, signé de la chancelière d'Etat, Mme Anja WYDEN GUELPA et de M. Charles BEER, Président du Conseil d'Etat, qui me demandent de vous donner lecture de son contenu. Je précise que cette demande a été adressée aux Maires des 45 communes genevoises sans distinction :

*« Aux Présidents des conseils municipaux,
Aux Conseillères municipales,
Aux Conseillers municipaux,
des communes genevoises,*

Concerne : obligations de bienséance et de retenue des conseillers municipaux

*Madame la Présidente du Conseil municipal,
Monsieur le Président du Conseil municipal,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Il a été porté à la connaissance de notre Conseil que dans l'enceinte de certains conseils municipaux se produisent des débordements outrepassant les règles minimales de la bienséance, qui s'imposent à toutes et tous dans l'exercice des fonctions électives.

Ces incidents, certes encore isolés, portent préjudice à la réputation de l'ensemble des élus municipaux qui sont respectueux des institutions et de ceux qui les servent.

Ces dysfonctionnements appellent notre intervention auprès de l'ensemble des conseils municipaux, et ce, en notre qualité d'autorité de surveillance des communes, conférée par l'article 137 de la Constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012.

Il découle implicitement du serment prêté solennellement par chacune et chacun des membres des conseils municipaux une obligation générale de se comporter avec civilité et retenue dans l'exercice de la fonction délibérative.

Il est notamment répréhensible de violer le règlement du conseil municipal, de proférer des menaces à l'égard d'une ou de plusieurs personnes, de prononcer des paroles portant atteinte à l'honneur ou à la considération, d'employer une expression méprisante ou outrageante et de troubler la délibération.

La violation de ces obligations en matière de bienséance peut conduire à des mesures de police de séance, prises par la présidence du conseil municipal. Elle peut aussi entraîner l'application du code pénal suisse, étant rappelé à cet égard que les membres des délibératifs municipaux ne sont protégés par aucune immunité particulière.

Le respect et la considération qui s'imposent dans les relations mutuelles entre les uns et les autres, que ce soit dans la vie civile, entre les élus et entre les autorités, est une des garanties essentielles permettant de maintenir non seulement la crédibilité des institutions

Séance ordinaire du 17 octobre 2013

démocratiques de notre République, mais aussi, et plus largement la cohésion sociale de notre communauté.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente du Conseil municipal, Monsieur le Président du Conseil municipal, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, l'assurance de notre haute considération.

Au nom du Conseil d'Etat

*La chancelière : Le président :
Anja Wyden Guelpa Charles Beer »*

M. LANCE : j'ai une autre information suite à la décision prise par votre Conseil concernant la vente des actions de Télélancy SA détenues par la commune, la création d'une Fondation de droit privé et l'acceptation de ses statuts, j'aimerais vous donner un point de la situation à ce jour :

- 1) Tous les membres désignés par le Conseil administratif et le Conseil municipal ont accepté de siéger au sein du Conseil de la Fondation Lancy-Médias.
- 2) Conformément aux statuts, le Conseil administratif a désigné Monsieur Pascal Schouwey comme premier président de cette Fondation et le Conseil de Fondation a désigné M. Nicolas RUFENER comme vice-président.
- 3) Le Conseil de Fondation s'est déjà réuni à plusieurs reprises et a procédé à différentes démarches administratives et juridiques.
- 4) Le contrat de vente des actions de Télélancy SA a été signé le 8 octobre 2013 et la Ville de Lancy a reçu immédiatement un premier acompte de Fr. 4'581'000.--.
- 5) La Ville de Lancy a doté immédiatement la Fondation Lancy-Médias d'un montant de Fr. 2,5 millions.

Dernière information :

Je vous rappelle que la Commission de l'administration est actuellement saisie de la révision du statut du personnel qui devra être validée par votre Conseil municipal lors de la séance de décembre.

Des membres de cette commission ont demandé que ces statuts soient étudiés dans les groupes politiques.

Afin de faciliter cette consultation et de susciter des questions, je vous rappelle que les statuts amendés après chaque commission sont à disposition sur l'intranet des conseillers municipaux avec l'ordre du jour de la prochaine séance de la Commission de l'administration. Je vous engage à lire ces projets de statuts.

M. BAERTSCHI : vous savez que l'année prochaine, à partir du mois de septembre, les élèves des quatre derniers degrés de l'école primaire vont aller à l'école le mercredi jusqu'à 11h30. La question s'est posée pour les communes d'un accueil éventuel par le GIAP particulièrement et par les cuisinières scolaires pour le repas de midi et un accueil jusqu'à 13h30. Après une longue réflexion de l'ensemble des communes, il a été décidé de ne pas décider pour l'ensemble, et la Ville de Lancy, elle, ne s'engage pas dès l'année prochaine pour un accueil à 11h30.

Séance ordinaire du 17 octobre 2013**5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Il n'y en a pas.

6) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES ET COMMUNICATION
Séance du 30 septembre 2013 – Rapporteur : M. Cedric ANNEN

a) Nomination des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour l'année 2014
=====

M. ANNEN présente le sujet : comme chaque année, il convient de désigner les Présidents et vice-présidents des locaux de vote pour l'année suivante.

Sur la base des suffrages obtenus, par parti, aux dernières élections en 2011, une répartition a été proposée. Tous les commissaires acceptent la répartition et transmettront les personnes qui assumeront ces tâches au secrétariat.

M. MARTIGNANO : je vous rappelle que nous avons reçu par messagerie la liste nominative des Président-e-s, vice-Président-e-s et suppléant-e-s. Comme il s'agit d'un vote, j'ouvre les débats. Personne ne demandant la parole, nous passons au vote.

Vote accepté à l'unanimité.

b) Divers
=====

M. ANNEN présente le sujet : le nouvel Intranet des Conseillers municipaux devra être fonctionnel en janvier 2014 et son fonctionnement et ses fonctionnalités seront présentés à la Commission de l'administration élargie à l'ensemble du Conseil municipal.

7) COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séances des 10 juin, 26 août, 16 septembre et 7 octobre 2013 –
Rapporteur : M. Dominique PERRIN

a) Budget de fonctionnement et des investissements 2014
=====

M. PERRIN présente le sujet : la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs a examiné et étudié durant quatre séances (depuis le mois de juin) le budget des investissements et fonctionnement de la commune de Lancy pour l'année 2014 qui lui était présenté par l'administration.

Séance ordinaire du 17 octobre 2013

Le Conseil administratif a présenté la version définitive du budget 2014 au Conseil municipal lors de sa séance du 26 septembre dernier.

Le Conseil administratif mentionne que le budget présenté reflète les besoins d'évolutions de notre collectivité, le maintien des prestations et qu'il est équilibré, ce qui est loin d'être acquis pour trois raisons essentielles :

- La Ville de Lancy est une commune urbaine qui est toujours en développement et qui doit faire face aux nouvelles demandes de prestations de la population et du canton.
- Les charges d'amortissement demeurent élevées, eu égard aux investissements engagés ces dernières années.
- Les recettes fiscales sont toujours estimées et on ne sait jamais si nous sommes en mesure de couvrir ces nouvelles prestations.

L'élaboration de ce budget a nécessité un travail important par les différentes personnes responsables des états financiers et les cadres, afin d'en déterminer les priorités, ceci même dans les plus petits montants.

Il est important de relever, une nouvelle fois, que ce budget est équilibré grâce au rendement net des immeubles du patrimoine financier qui démontre l'importance d'une gestion rigoureuse de notre parc immobilier.

Le programme d'investissement apparaît comme étant très important, Fr. 43,91 millions. Mais ce programme répond au besoin et à la volonté affirmée des autorités de construire ou rénover des bâtiments publics, d'aménager et de mettre aux normes des espaces publics, d'acquérir de nouvelles zones vertes qui doivent pouvoir donner un équilibre à l'urbanisation de notre commune.

Ce budget permettra :

- de poursuivre la mise en œuvre de notre politique de développement durable,
- d'être solidaire et proche de nos habitants en leur fournissant des prestations et équipements qui contribuent à leur épanouissement,
- d'être solidaire et proche de nos aînés, comme des jeunes,
- d'être solidaire et proche de ceux qui se trouvent dans la précarité ou la difficulté,
- d'être solidaire et à l'écoute des sociétés et associations communales ainsi que de toutes les personnes qui s'engagent dans la vie sociale de la commune,
- d'être proche du personnel de la commune qui fournit des prestations de qualité tout au long de l'année.

Budget de fonctionnement

L'augmentation des charges reflète les besoins de la collectivité, heureusement cette augmentation est compensée par une hausse de la fiscalité des personnes physiques de Fr. 2 millions, conséquence de la venue de nouveaux contribuables et de l'amélioration de la conjoncture intérieure.

Il convient de relever que le résultat net des immeubles, entièrement reconnu dans les comptes, contribue à l'équilibre budgétaire.

Séance ordinaire du 17 octobre 2013

Le niveau des charges du personnel augmente légèrement, deux nouveaux postes de travail seront créés (un pour les affaires sociales et l'autre pour le service des sports).

Les charges d'amortissement demeurent élevées, conséquence inéluctable des dépenses d'investissement engagées ces dernières années.

Sans les immeubles, le budget de fonctionnement atteint aux revenus la somme de Fr. 96'947'242.--, contre Fr. 97'221'317.-- aux comptes 2012, soit une légère baisse de 2,43%.

Les charges s'élèvent à Fr. 104'636'908.-- contre Fr. 100'025'824.-- aux comptes 2012, soit une augmentation de 4,45%.

En tenant compte du résultat des immeubles de Fr. 7'811'666.--, le budget élaboré projette un excédent de revenu net au budget de 2014 de Fr. 122'000.--.

Budget des investissements

Le montant des dépenses estimées en 2014 s'élèvent à Fr. 43'906'000.--, dont Fr. 23.43 millions pour les crédits déjà votés et Fr. 20.48 millions pour les objets en intention.

Ce budget des investissements demeure particulièrement élevé, mais il intègre plusieurs projets d'envergure en voie de se concrétiser (achat de terrain, rénovation de bâtiments scolaires, bâtiments locatifs). Il assure la mise en œuvre, l'amélioration, l'entretien de nombreuses infrastructures publiques indispensables à notre collectivité.

36% des dépenses totales nettes du patrimoine administratif sont constituées d'objets en intention. Par conséquent, ce budget intègre une grande part de dépenses déjà votées, dont les travaux se poursuivront l'année prochaine.

Le budget de fonctionnement et des investissements 2014, tableau de l'effectif du personnel ont été examinés en deuxième lecture par la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs lors de la séance du 16 septembre dernier et elle a donné son aval à la poursuite de l'élaboration du budget.

Dans sa séance du 7 octobre dernier, la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs a réexaminé les budgets de fonctionnement et des investissements 2014. Elle a fixé le taux des centimes additionnels à 47 centimes, pas de changement par rapport à 2013 ; fixé le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2014 à 100 centimes ; fixé le montant minimum de la taxe professionnelle à Fr. 30.-- pour 2014.

La commission a validé à l'unanimité la proposition d'arrêté de budget pour 2014.

M. FAVRE : cela ne se fait pas, mais j'aimerais quand même féliciter M. PERRIN pour son rapport qui est excellent, il a quasiment tout dit, tout énuméré.

A la surprise générale, le PDC va voter le budget. Nous sommes une heureuse commune où on arrive à voter des budgets de 110 millions sans heurt particulier en commission, cela s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur, il y a eu deux-trois sujets très mineurs qui ont nécessité des explications plus élaborées de la part du Conseil administratif. Cela a passé comme de rien. On voit des communes où il y a des bagarres pendant des mois pour arriver à élaborer le budget.

Séance ordinaire du 17 octobre 2013

On a une chance extraordinaire d'avoir à Lancy des entreprises prospères, malgré la crise continue, qui génèrent des ressources fiscales et une augmentation constante de la population qui permet d'équilibrer notre budget.

Comme chaque année, nous remercions l'administration pour son excellent travail, les explications et les réponses très fournies et détaillées à chaque question. Je crois qu'ils sont incollables, il faut vraiment les inscrire à « Question pour un champion », ils donnent la réponse au centime près. L'administration communale marche à la perfection. Je vous encourage à voter ce budget et remercie le Conseil administratif et le Maire pour son excellente gestion.

M. MATHIEU : heureuse commune celle qui a des commissaires des Commissions des finances, des fonctionnaires et un Conseil administratif raisonnables et consensuels.

Les Verts voteront ce budget issu des travaux de la Commission des finances. Sérieusement décortiqué, il est le fruit de longues heures d'échanges et de commentaires.

Ce budget 2014 est équilibré et permet à notre commune de poursuivre sa politique. Il permet surtout :

- de développer les actions sociales particulièrement en faveur de la petite enfance. Si les jeunes, les aînés et les personnes précarisées sont soutenues, ce sont les familles avec petits enfants qui sont les principales bénéficiaires.

Il permet aussi :

- d'investir afin d'entretenir ou de créer les infrastructures communales nécessaires. Il faut léguer à nos enfants des bâtiments en bon état et peu gourmand en énergie.

Enfin, il permet également :

- à notre administration de fonctionner harmonieusement, grâce à une augmentation du personnel communal maîtrisée et des charges de fonctionnement adaptées à cette administration.

Les Verts souhaitent donc que vous approuviez ce budget.

Mme GOMEZ : le parti socialiste acceptera et votera ce budget 2014.

Comme nous avons pu le constater lors du rapport des comptes 2012 et lors de l'établissement du présent budget, les finances communales sont saines et bien gérées, et moi-même ainsi que mon groupe remercions le Conseil administratif pour cette saine gestion.

Bien que le budget 2014 ne présente pas d'importants bénéfices, les comptes de ces dernières années montrent toutefois qu'il existe une certaine marge de manœuvre qui permet notamment d'absorber des dépenses extraordinaires.

Cependant, notre groupe tient à relever que la bonne gestion des finances communales ne doit pas servir d'excuse à certains pour demander encore et toujours des diminutions d'impôts communaux qui n'apporteront que peu ou pas de bénéfice aux citoyens lancéens.

Séance ordinaire du 17 octobre 2013

En effet, notre commune, qui se développe et se développera encore massivement ces prochaines années, a des besoins croissants en infrastructures. Par ailleurs, la précarité ne cesse d'augmenter dans notre pays et Lancy ne fait pas exception face à ce phénomène. Il est donc indispensable de pouvoir non seulement maintenir les prestations et actions sociales délivrées, mais également en période de crise de développer certaines prestations sociales afin de lutter contre la précarité qui met à mal la cohésion sociale et a des répercussions négatives notamment sur la sécurité.

Comme je l'ai dit, nous voterons ce budget et nous remercions aussi que les débats se déroulent aussi sereinement que possible comme ils se sont faits en commission.

M. VINCENT : le groupe PLR acceptera le budget à la surprise générale. Nous souhaitons effectivement remercier le Conseil administratif, et les fonctionnaires qui ont fait un excellent travail et qui ont répondu à nos questions qui sont parfois un peu truculentes, en tout cas les réponses sont toujours là.

Le groupe PLR tient à souligner que la Commune de Lancy paie toujours passablement d'impôts en comparaison communale. Nous ne souhaitons évidemment pas les baisser pour le moment, le temps viendra.

Il souhaiterait aussi rappeler à certains groupes que ce n'est pas parce qu'il y a en suffisance qu'il faut toujours dépenser plus et que dans un sain budget, il faut prévoir à long terme, prévoir des infrastructures, prévoir que la commune va encore accueillir de nombreux habitants pour que dans une année et demie, quand les élections arriveront, nous ayons suffisamment de nouveaux habitants pour agrandir les murs de cette salle.

En tous les cas, pour l'instant, Lancy est bien gérée, mais soyons attentifs sur l'avenir qui risque, lui, d'être beaucoup plus compliqué.

M. GOLAY : le groupe MCG va accepter ce budget présenté comme à son habitude avec une tenue des chiffres qui était facile à comprendre et surtout des explications qu'ont reçu mes collègues, puisque cette année je n'ai pas pu participer à de nombreuses séances. Ils m'ont dit que tout s'était déroulé dans le meilleur des mondes.

Je tiens simplement à rendre attentif au fait qu'aujourd'hui, nous sommes encore dans une période relativement aisée puisqu'on voit que les recettes ne sont pas en baisse.

Par contre, on doit s'inquiéter d'une chose - là j'en appelle à tous les groupes politiques - c'est le fait que, aujourd'hui, les entreprises et surtout les entrepreneurs qui veulent s'installer dans notre pays sont de plus en plus inquiets car ils n'ont plus d'assurance juridique sur certaines conditions-cadre que nous avons connues, où il n'y avait pas d'attaques sur les allègements fiscaux pour les entreprises, les forfaits fiscaux. Aujourd'hui, nous voyons une initiative -1 :12 - arriver. Tout cela met certains investisseurs dans une certaine angoisse.

On a vu dans l'arc lémanique une baisse d'arrivées de nouvelles entreprises. Pour la croissance, ces inquiétudes ne sont pas ce que l'on peut souhaiter de mieux. En effet, c'est aussi par la venue d'entreprises étrangères qui participent à notre effort économique, notre qualité de vie et notre pouvoir d'achat que l'on tourne.

Et si on n'est pas plus attentifs à se stabiliser et à ne pas attaquer notre place financière et notre système fiscal tous azimuts, comme cela se produit depuis quelque temps, on risque de mettre à mal les finances publiques, non seulement de Lancy, mais aussi du Canton et de la Suisse. Il faudrait vraiment que les partis politiques prennent conscience de ce qui se passe. Il y

Séance ordinaire du 17 octobre 2013

a une inquiétude considérable à l'étranger pour tout ce qui est investissement dans notre pays et Lancy, comme je l'ai dit, est également touchée.

A part cela, on peut se féliciter de vivre à Lancy, commune qui est, et là on peut se faire de l'autosatisfaction de temps en temps, très bien gérée. Elle a bien sûr des dépenses qui pourraient être, des fois, revues à la baisse mais, dans l'ensemble, on a un standing de vie qui correspond à nos recettes. On devrait être attentif aussi au fait que l'on pourrait redistribuer une partie de l'impôt aux habitants qui paient aussi un centime additionnel élevé par rapport à d'autres communes qui ont des moyens financiers importants et qui font l'effort, comme notre commune voisine, Plan-les-Ouates, de baisser de temps en temps leur centime additionnel.

Malgré que l'on ait beaucoup d'équipements qui seront projetés par le PAV, dans sa partie lancéenne, il faut quand même savoir que derrière chaque franc, il y a un sacrifice et si l'on peut toucher une fois à l'impôt et au centime additionnel pour les revoir à la baisse, il faudrait s'y pencher sérieusement car depuis maintenant trois-quatre ans, on n'a plus touché à ce centime additionnel et je pense qu'on peut le revoir à la baisse.

M. MARTIGNANO : avant de passer au vote, nous allons lire l'arrêté.

Mme ESTOPPEY :

« Vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

Vu le budget administratif pour l'année 2014 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements ;

Vu les rapports de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séances des 10 juin, 26 août, 16 septembre et 7 octobre 2013 ;

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr. 111'027'215.- aux charges et de Fr. 111'149'215.- aux revenus; l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 122'000.- ;

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 46'750'000.- aux dépenses et de Fr. 2'844'000.- aux recettes; les investissements nets présumés s'élevant à Fr. 43'906'000.- soit Fr. 36'556'000.- aux investissements du patrimoine administratif et Fr. 7'350'000.- aux investissements du patrimoine financier ;

Attendu que les investissements nets du patrimoine administratif sont autofinancés à raison de Fr. 17'705'434.-, soit la somme de Fr. 16'954'434.- représentant les amortissements du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement, plus l'excédent de revenus présumé du budget de Fr. 122'000.-, plus la reprise des financements spéciaux à encaisser de Fr. 629'000.-; l'insuffisance de financement des investissements du patrimoine administratif s'élève donc à Fr. 18'850'566.- ;

Attendu que l'insuffisance de financement des investissements du patrimoine financier s'élève à Fr. 7'350'000.- ;

L'insuffisance totale de financement s'élève donc à Fr. 26'200'566.- ;

Séance ordinaire du 17 octobre 2013

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2014 s'élève à 47 centimes ;

Attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2014 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstentions

- I. D'approuver le budget de fonctionnement 2014 pour un montant de Fr. 111'027'215.- aux charges et de Fr. 111'149'215.- aux revenus; l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 122'000.-.*
- II. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2014 à 47 centimes.*
- III. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2014 à 100 centimes.*
- IV. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2014 jusqu'à concurrence de Fr. 26'200'566.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif et financier, soit la somme des insuffisances de financement de Fr. 18'850'566.- pour le patrimoine administratif et de Fr. 7'350'000.- pour le patrimoine financier.*
- V. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2014 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables. »*

L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention (voir annexe).

b) Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale

M. PERRIN présente le sujet : (cf. ci-dessus)

Mme FLOREY BARDET : l'UDC refusera la taxe professionnelle. Elle reste toujours convaincue qu'une solution doit être trouvée. Nous sommes le dernier canton à l'avoir encore. C'est quand même une pénalisation pour nos entreprises.

Donc, l'UDC refusera la taxe professionnelle.

M. LANCE : par rapport à l'intervention de Mme FLOREY-BARDET, j'aimerais préciser qu'il ne s'agit pas d'un vote sur la taxe professionnelle, mais il s'agit aujourd'hui de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle.

Séance ordinaire du 17 octobre 2013

J'aimerais également lui rappeler que la taxe professionnelle représente Fr. 8,9 millions de recettes pour la Commune de Lancy et que si le groupe UDC fait une proposition pour remplacer ces Fr. 8,9 millions par une autre recette, c'est avec plaisir que nous serions favorables à la suppression de la taxe professionnelle.

Mme FLOREY BARDET : vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a déjà des pourparlers au niveau du Grand Conseil, que c'est un sujet qui va revenir très rapidement et que, malheureusement, il a quand même été discuté afin qu'une solution soit trouvée à ce sujet pour que le jour où cela arriverait, l'on ne soit pas démuné à la dernière minute avec tous ces millions en moins.

D'accord, je ne suis pas devin, on a une commission où les solutions de chacun peuvent être apportées. Ce serait déjà un effort de discuter, d'avancer sur ce sujet en espérant que le jour où il y aura quelque chose, il ne sera pas trop tard.

M. MIZRAHI : je m'étonne un peu – en fait ce n'est même pas tellement étonnant - chaque année c'est un peu la même chose. C'est la cour des miracles, en commission tout se passe bien et en plénière on vient sortir de son chapeau une opposition à la taxe professionnelle ou une annonce que l'on va pouvoir baisser le centime.

Tout cela est bel et bon, mais je rappelle que la marge de manœuvre en termes de fiscalité des communes, n'est pas très grande. Donc, plutôt que tirer des plans sur la comète et dire que les autres peuvent trouver des solutions, il s'agit de défendre les intérêts de la commune. Je fais confiance au Conseil administratif pour le faire dans les discussions qui ont lieu au niveau cantonal pour des réformes éventuelles de la fiscalité des communes.

On voit que les besoins sont là et, comme le souligne la discussion qu'on a maintenant, la suppression de la taxe professionnelle aurait un impact très important pour les finances communales. Je pense qu'il faut venir avec des propositions concrètes plutôt que de simplement faire miroiter aux gens des baisses qui vont représenter très peu à leur échelle, mais par contre au niveau de la commune, un trou énorme et béant dans le budget.

M. ANNEN : c'est dommage, on était parti pour quelque chose de consensuel dans ce budget.

Je rappellerai juste que la première personne qui a lancé une pique par rapport à la baisse du centime additionnel est mon préopinant, qu'on était parti pour quelque chose de consensuel, que personne n'a commencé à tirer banderilles, on était juste parti pour souligner le bon travail de l'administration et du Conseil administratif par rapport au budget. Je regrette que certaines personnes jettent de l'huile sur le feu et après s'étonnent qu'elles se brûlent.

J'aimerais prendre la défense de Mme FLOREY BARDET. Quand M. MIZRAHI dit que rien n'a été dit à la Commission des finances, je rappellerai qu'à la Commission des finances, lors du vote du budget, Mme FLOREY BARDET s'est opposée à la taxe professionnelle et elle sait pertinemment que ce n'est pas le but du vote, mais que c'est juste un vote de principe puisque depuis des années - c'est pour cela qu'on n'est pas surpris - elle tire la sonnette d'alarme.

Ce qui pourrait être intéressant, c'est que l'on ait une discussion à la Commission des finances par rapport à l'évolution de la péréquation et à la suppression de la taxe professionnelle. Il serait également de bon ton – puisqu'on se dirigeait vers une séance de Conseil municipal qui allait être courtoise et je pensais qu'on en resterait là - que les discussions se déroulent de manière consensuel au sein de la commission.

Séance ordinaire du 17 octobre 2013

M. BONFANTI : j'ai une solution, si on perd la taxe professionnelle, tout bêtement on augmente le centime additionnel pour le même montant. A un moment donné, si on perd environ Fr. 8 millions, qu'on fait une fleur aux entreprises en leur enlevant des millions d'impôt, ces millions, il faut les trouver ailleurs, parce que j'imagine que la population veut avoir les mêmes prestations et ne pas avoir des prestations en moins. Ces millions, on peut les trouver dans le centime additionnel.

M. GOLAY : la réflexion de Mme FLOREY BARDET date d'une année ou deux. Aujourd'hui, la suppression de la taxe professionnelle n'est plus vraiment à l'ordre du jour, puisqu'on parle de ramener les impôts des entreprises à 13%. Evidemment, il faudra subir une perte par rapport à cela et si on touche à la taxe professionnelle en même temps, je ne sais pas comment on va faire. Même si on baissait cette fiscalité des entreprises d'une manière progressive, c'est à dire sur 5 ans - il y a des possibilités énormes là-dessus - c'est clair qu'on ne pourrait pas se passer immédiatement en tout cas de la taxe professionnelle. Il faudrait déjà que la péréquation intercommunale fonctionne dans ce sens pour envisager de la supprimer.

Aujourd'hui, au niveau cantonal, ce qui est le plus important, c'est de se fixer sur cette baisse de la fiscalité des entreprises, cela devient la priorité, et là cela posera quelques problèmes. C'est clair que le sujet est toujours d'actualité, mais cela a été congelé au niveau de la Commission fiscale et je crois que je suis bien renseigné, je suis à la Commission fiscale, Mme FLOREY BARDET, vous ne pouvez pas dire que je ne sais pas de quoi je parle.

M. MATHIEU : je vais être très court parce que M. GOLAY m'a coupé l'herbe sous les pieds. Effectivement, déjà en Commission des finances, M. le magistrat LANCE et les Conseillers municipaux siégeant au Grand Conseil nous ont dit que l'épisode taxe professionnelle était enterré sous 10 cm de terre et de plus en plus si la terre devient congelée, donc il n'est plus question de parler de la fin de la taxe professionnelle.

Effectivement au niveau de la fiscalité des entreprises, il y a cette fiscalité unique à 13% qui apparaît. En tant que Président de la Commission des finances, je suis attentif à cela et on donnera toutes les informations possibles.

Mais il est vrai qu'on ne peut pas, Lancy uniquement, enlever la taxe professionnelle. Cela me fait penser à cette histoire en Belgique, quand ils ont décidé de rouler à droite, ils ont commencé par les camions, on ne peut pas à Genève quand on enlève la taxe professionnelle commencer par la Ville de Lancy, c'est tout le système qui ne marche pas.

M. PERRENOUD : ma collègue vous a juste informés que nous sommes un des derniers cantons, voire le dernier, à avoir cette taxe professionnelle. Elle tombera peut-être à court terme, ou à moyen terme éventuellement, ce serait possible.

En ce qui concerne l'UDC, elle fera des propositions en temps voulu. N'ayez crainte pour nous, nous nous chargerons de trouver les quelques millions qui vous manquent. Néanmoins, on sait très bien que les Verts rapportent plusieurs fois, en commission et même en plénière, que la seule alternative serait d'augmenter le centime additionnel. C'est un autre débat, mais on sait bien que vous y tenez, vous l'avez dit plusieurs fois.

Maintenant, M. GOLAY a fait le reste, j'ai levé la main juste avant qu'il prenne la parole pour vous expliquer que cette taxe est en discussion, mais qu'en tous les cas, si elle tombe, l'histoire nous fera dire que nous avons encore une fois raison et nous apporterons des solutions.

M. MARTIGNANO : avant de passer au vote, nous allons lire l'arrêté.

Séance ordinaire du 17 octobre 2013

Mme ESTOPPEY :

« Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 7 octobre 2013

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par oui / non / abstentions

De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2014 à Fr. 30.-. »

L'arrêté 7b) est accepté par 30 oui, 2 non, 0 abstention (voir annexe).

M. LANCE : j'aimerais vous remercier pour ces deux votes presque unanimes, à part l'épisode de la taxe professionnelle dont j'ai bien enregistré les propositions.

Je tiens ainsi à vous remercier de la confiance témoignée au Conseil administratif qui lui permettra aussi d'accomplir sa mission auprès de la population lancéenne d'une façon durable.

J'ai également pris note des différentes remarques et réserves qui ont été émises par les Conseillers municipaux, qui me semblent tout à fait intéressantes et que nous pourrons reprendre en Commission des finances.

Je n'oublierai pas de transmettre vos félicitations aux cadres de l'administration, au service des finances et de l'informatique, et en particulier à Mme AYMON, présente dans ce public.

c) Divers

=====

M. PERRIN présente le sujet : pas de divers.

8) RESOLUTION DU GROUPE PDC RELATIVE AU TRACE DE LA LIGNE 15 SUR LE TERRITOIRE DE LANCY

M. HAAS : même si la résolution est arrivée à 14h44 sur l'ensemble des messageries, mais que certains ont mis un peu de temps pour la lire, je vais la relire en plénière pour que tout le monde l'entende correctement.

Séance ordinaire du 17 octobre 2013

« Exposé des motifs »

Lors de la séance de la Commission de l'aménagement du territoire de la Ville de Lancy du mercredi 9 octobre 2013, entre autres nous ont été présentés, à titre d'information, les plans du tracé de la future ligne du tram 15 entre l'avenue des Communes-Réunies, le chemin des Palettes et l'avenue du Curé-Baud.

La vision de ces documents nous appelle à formuler les remarques suivantes finalisées par une demande formelle au Conseil administratif de notre commune soit :

- *Le Conseil municipal de la Ville de Lancy a voté à l'unanimité en 2004 les crédits devant permettre l'élaboration d'un PDQ afin d'avoir un développement cohérent du périmètre entre le chemin Emile-Paquin, l'avenue des Communes-Réunies, le chemin des Palettes et l'avenue du Curé-Baud. Par ce biais, la Commune s'assurait de la maîtrise de la gestion des espaces publics.*
- *Ce PDQ a été passé pendant 9 ans aux cribles des départements impliqués dans l'aménagement du territoire, la mobilité et le logement.*
- *Sur ce PDQ qui finalisait toutes les remarques et observations collationnées pendant 9 ans, ne figurait, concernant les trams, que la conservation de la boucle actuelle à l'angle Communes-Réunies / Palettes.*
- *Le Conseil municipal dans sa majorité a été séduit par le principe ayant guidé l'élaboration de ce PDQ fait de pénétrantes de verdure dans lesquelles les futurs immeubles pouvaient s'insérer au gré des projets de construction et dégageant de vastes espaces de verdure. Tous les problèmes de mobilité et d'accessibilité pour tous moyens de transport dans ce périmètre étaient traités.*
- *Sur la base des éléments énoncés ci-dessus, une large majorité des membres du Conseil municipal de Lancy a voté favorablement ce PDQ qui est entré en force.*

Quel ne fut pas notre étonnement lorsque nous avons vu les plans du tracé du tram 15 et principalement le fait qu'une grande partie des terrains sur lesquels était prévue la réalisation de logement allait être dévolue à une gare devant servir de pôle d'échange entre deux lignes de tram et de liaison avec des bus dans le périmètre de notre PDQ !

Nous sommes révoltés de la manière dont nous sommes traités par-dessous la table, négligeant les plus élémentaires lois sur l'aménagement du territoire, s'asseoir, pour ne pas dire plus, sur un vote de notre Conseil en essayant de nous vendre un projet d'implantation d'immeubles mal ficelé, faisant fi des circulations dans ce périmètre, rendant la moitié des immeubles du périmètre inaccessible, alors que depuis le début le mandataire qui a établi ce PDQ a veillé à assurer un accès à chaque immeuble pour tous types de véhicule, sans compter que notre chambre de verdure est sacrifiée d'un trait de crayon !

Autre point que nous avons relevé à la consultation des documents présentés concerne l'impact du passage de cette nouvelle ligne du tram sur le chemin des Palettes et l'avenue du Curé-Baud. Le tracé proposé va créer un chaos ingérable entre les différents modes de transport, il n'y a plus de hiérarchisation des voies de circulation, les places de parking supprimées à la pelle sur le chemin des Palettes ne sont pas compensées, l'accès aux immeubles du futur quartier des Semailles est en suspens. Nous ne pouvons, dans l'état actuel des études, donner notre accord à ces propositions.

Il faut impérativement que ce tracé fasse l'œuvre de collaboration entre les autorités politiques de Lancy et les ingénieurs des services des transports du Canton.

Autre inquiétude, au moment où des projets stratégiques pour le développement et la mobilité du Grand Genève sont à l'étude, on nous a présenté également le projet de

Séance ordinaire du 17 octobre 2013

l'aménagement de la gare du CEVA, ceci à moins d'un kilomètre de ce projet démesuré de gare des Semailles. Il n'y avait aucune coordination entre ces deux objets qui touchent de plein fouet la Ville de Lancy en termes de travaux et de mobilité pour les 20 prochaines années.

Nous sommes persuadés que si les autres groupes avaient pu anticiper les projets loufoques de la DGM et des TPG pour le tracé par les Semailles, ils n'auraient pas soutenu le changement de cette liaison, rappelant ici que le tracé historique passe bien par la route de Saint-Julien. Nous considérons que les autorités politiques de la Ville de Lancy doivent impérativement redevenir l'acteur principal des orientations qui vont décider de la mobilité des Lancéens.

Il faut donc revoir avec un projet global les liaisons du tram au niveau de la gare CEVA-Bachet en direction de Saint-Julien et de la desserte du futur quartier des Cherpines avec une vision respectueuse des PDQ votés et de la volonté d'encourager un tracé du tram cohérent et pragmatique.

Que l'on s'entende bien, nous ne sommes pas opposés au tram 15, même si nous lui avons préféré un autre cheminement, mais de voir un patient travail balayé en six mois sans avoir une seconde imaginé que nous ayons pu être révoltés nous laisse sans voix...

DEMANDE DE LA RESOLUTION

Nous demandons que le Conseil administratif de la Ville de Lancy interpelle le plus fermement possible les autorités cantonales en matière de transport, de mobilité et d'aménagement du territoire afin de les sommer de reprendre les études du tracé de la ligne 15 sur le territoire de la Ville de Lancy en prenant en compte les observations formulées ci-dessus et celles à venir lors des futures séances de commission portant sur cette problématique. »

M. BONFANTI : pour ma part, je vais demander un renvoi en commission pour plusieurs raisons.

La première, c'est que j'ai reçu cette résolution après 14h00, mais je n'ai pu la lire qu'à 19h00. J'ai donc difficilement pu contacter mes collègues de mon groupe pour savoir quel était leur avis sur cette résolution. On en a parlé un petit peu, mais vu la longueur de la résolution et les implications qu'elle a sur la problématique en général du PDQ des Semailles, ce n'est pas une discussion que l'on peut avoir en 5 minutes.

On a besoin d'en parler plus longuement. Cela me semble plus intelligent d'en reparler en commission pour savoir ce qu'il en est. Cela laissera du temps à notre groupe pour en discuter et ensuite en commission pour pouvoir discuter de cela avec les autres groupes.

Cela nous permettra également de pouvoir poser des questions à M. BAERTSCHI, à savoir : quels sont les impacts sur le PDQ directement ? En termes de logement, y a-t-il un impact ou s'il y a un immeuble ou deux qui sont perdus, peuvent-ils être repourvus sur d'autres PLQ ? Est-ce que des modifications sont encore possibles ou pas ? Quels sont les espaces verts qui sont perdus ? Vous en avez parlé, j'aimerais savoir quels sont les mètres carrés d'espaces verts qui sont perdus ? En termes de mobilité, de flux, j'aimerais savoir s'il y a des routes qui ont été modifiées et s'il y a un impact sur l'ensemble du périmètre, s'il va y avoir des implications sur le chemin des Palettes ou autre, on sait que ce sont des routes qui sont à flux tendu.

Sur cet ensemble d'éléments, j'aimerais qu'on renvoie en commission pour en discuter. Je ne sais pas si M. BAERTSCHI peut déjà répondre à certaines de mes questions ou est-ce qu'il est opportun de renvoyer cette résolution au Cantonal quand on sait que de toute façon les

Séance ordinaire du 17 octobre 2013

autorités cantonales vont changer, la plupart des Conseillers d'Etat vont être remplacés, d'autres vont peut-être changer de département. Est-il opportun de l'envoyer maintenant ?

Quand je regarde l'invite de votre résolution, elle porte sur tout sauf sur la diplomatie. Je vois des mots comme « sommer », cela me semble un peu fort de sommer quelqu'un de faire quelque chose. Quand on veut amener l'autre partie à discuter et à faire un pas vers nous, on ne le somme pas de faire quelque chose, on fait plutôt de la concertation, de la participation. On peut l'inviter en commission pour reparler du projet, savoir pourquoi il y a un pôle de transbordement à cet endroit, savoir s'il y a un autre lieu qui pourrait servir de pôle de transbordement et s'il n'y en a pas, voilà c'est tombé sur nous, mais cela aurait pu tomber sur d'autres communes.

Je pense qu'il y a beaucoup de questions auxquelles on ne répond pas, et je pense qu'il n'y a qu'en commission qu'on peut y répondre.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : M. BONFANTI l'a dit, nous n'avons pas eu le temps de se concerter au niveau du groupe et effectivement je ne partage pas son opinion.

Je cautionne totalement la vision du PDC sur ce plan. Je suis, comme eux, extrêmement indignée de la manière dont l'Etat nous traite. Sur ces méthodes qui sont tout à fait barbares par rapport au travail que nous avons réalisé, il est important que nous ayons une réponse rapide et, j'espère, la plus uniforme possible pour contrer ces décisions et réclamer une négociation.

Il n'est pas question d'aller pinailler en disant : oui, si là vous nous laissez quelques mètres carrés de jardin, on peut accepter. Je trouve que la méthode, dans l'ensemble, est inacceptable et qu'il faut renégocier tout cela avec eux.

J'espère qu'il y aura le plus large soutien possible à cette résolution pour que notre Conseil administratif puisse faire part de notre grande colère à qui de droit.

M. PERRENOUD : j'ai entendu les propos du chef de groupe des Verts, M. BONFANTI [*on fait remarquer à M. PERRENOUD que M. BONFANTI n'est pas le chef de groupe des Verts*] Ah, il me semblait qu'il parlait au nom du groupe. Malgré tout l'espoir qu'on a par rapport au fait que l'on change de têtes au niveau de l'Etat, je trouve que c'est un sujet urgent que l'on doit traiter rapidement et notre groupe et moi-même aimerions en débattre ce soir et avancer dans ce projet.

Comme l'a dit Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN, je suis outré par la façon dont ces gens nous traitent. Le groupe UDC aimerait que l'on vote cette résolution tout de suite.

M. ANNEN : le discours n'a pas changé pour le groupe PLR par rapport aux deux personnes qui ont parlé auparavant – je mets à l'écart M. BONFANTI, n'y voyez pas là un outrage, car j'ai l'impression que cela dérange moins que l'on somme le gouvernement de faire quelque chose, plutôt qu'on lui demande gentiment de bien vouloir nous parler, alors qu'il nous traite de la même façon. Je pense qu'ils ont décidé du choix des armes, on va se défendre avec les mêmes.

Je ne vois pas ce qui va empêcher, en acceptant cette résolution, qu'il y ait de nouveau un débat sur les détails et les principes fondamentaux. Cette résolution demande que l'on redevienne un acteur de la concertation, cela me paraît logique. Et à un moment ou à un autre, il faut qu'on traite les choses dans l'urgence qu'elles méritent.

Séance ordinaire du 17 octobre 2013

On ne va pas entrer dans des comptes d'épicerie, ce sera le travail de la commission, je suis persuadé qu'elle le fera dans la meilleure conscience possible. Je pense que le message urgent, on doit y répondre tout de suite, et, comme l'a dit Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN, à la grande majorité, voire à l'unanimité si possible de ce Conseil municipal pour qu'on ait un certain poids en manifestant notre indignation sur la manière dont on a été traité.

M. FAVRE : j'aimerais, dans un premier temps, remercier le Conseil administratif d'avoir présenté ce sujet en commission. Autrement, on n'aurait pas vu passer le puck devant la commission. C'est le Conseil administratif qui a demandé que cette séance s'organise et que ces gens viennent présenter leur projet, sinon on serait encore dans le flou et dans le vague. C'est à souligner.

J'espère qu'il va marcher avec nous, qu'on va pouvoir compter sur son appui si par bonheur cette résolution est acceptée.

Je constate avec satisfaction que Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN a bien compris le sens de cette résolution. Le but n'est pas de réorganiser entièrement les transports et les trams, mais de marquer la manière dont on a été traité. Ces gens sont arrivés en disant : voilà c'est comme cela, au revoir merci. Je trouve qu'il y a une manière de faire.

Quant à dire que l'on somme les gens, eux nous somment aussi en disant : Messieurs vous avez fait un PDQ, c'est bien gentil, mais maintenant on vous en enlève un quart, on va faire comme cela, de cette manière-là. On ne sait pas comment accéder. Ils ont tracé un tram le long du chemin des Palettes et dans le futur quartier des Semailles. D'un côté on vote des logements que tout le monde souhaite et le Canton les rend inaccessibles. Il faut quand même taper sur la table, bien montrer qu'on n'est pas d'accord, que l'on veut être écouté.

Je suis très content des premières réactions ce soir. J'espère que d'autres vont suivre et je vous encourage à voter cette résolution.

M. MIZRAHI : sur la forme, on nous dit : on ne nous écoute pas, on nous balance cela, etc. Je ne sais pas si on était à la même séance, il y a eu une discussion, il y a eu des questions qui ont été posées, il y a eu des réponses qui ont été données. Effectivement, il y a des points qui méritent d'être affinés, je suis d'accord. Si votre résolution allait dans ce sens et si elle nous avait été proposée un peu en avance, je pense que l'on aurait pu avoir un large soutien, voire une unanimité.

Or là ce n'est pas le cas. Vous critiquez la méthode des autres, Mesdames et Messieurs du groupe PDC, mais vous n'êtes pas non plus les rois de la concertation, en nous balançant une résolution de trois pages à la dernière minute avec un ton comminatoire.

C'est une résolution qui ne vise pas un large consensus. Pour moi, c'est une résolution de gesticulation. Si vous aviez voulu avoir un large consensus, vous auriez aussi respecté le fait que ce Conseil, même si vous n'étiez pas d'accord, a voté plutôt en faveur du tracé qui dessert un maximum de nos communiens, cela je tiens à le rappeler ici.

Sur le fond, qu'est-ce que cette résolution vise ? Simplement à manifester un mécontentement, parce que maintenant c'est la mode de dire « y en a marre », certains partis se profilent là-dessus et d'autres leur courent derrière. Je pense que l'électorat qui est sensible à ce genre de discours préférera toujours l'original à la copie.

Séance ordinaire du 17 octobre 2013

Il y a effectivement une démarche de gesticulation, mais au fond il n'y a pas véritablement de solutions qui sont proposées, sauf de s'opposer à des choix qui ont été faits et qui ont aussi été approuvés par ce Conseil municipal.

Donc, de mon point de vue, ce n'est malheureusement pas une démarche constructive.

Au-delà de cela, on voit qu'on manque d'information, l'intervention de M. BONFANTI nous indique qu'il y a un certain nombre de questions qui ont été posées. On voit que c'est quand même lié aux informations qu'on a eues en commission. C'est pour cela qu'il y a une incongruité à traiter cela sans avoir eu les informations de commission qui ont été rapportées. On a, en effet, reçu beaucoup d'informations, des plans ont été donnés, normalement quand on rapporte, des plans sont affichés pour voir quel est le réel impact de ce qui nous est proposé. On nous dit que cela met tout le PDQ par terre, je ne suis quand même pas d'accord avec cela.

Pour toutes ces raisons, je vous propose, comme l'a fait M. BONFANTI, un renvoi en commission. Je pense que si la résolution est traitée en commission, on lui donne la chance d'être largement soutenue, cela peut être une option. Ou bien vous voulez le vote ce soir et je pense que vous aurez une position qui sera beaucoup plus partagée. En tout cas, si l'on doit voter ce soir, notre groupe s'opposera à cette résolution.

M. FONTAINE : le groupe MCG va soutenir cette résolution du PDC. On est content que le PDC, pour une fois, se bouge dans le même sens que nous.

Je vous rappelle que j'ai pris plusieurs fois la parole au sein de cet hémicycle pour dire que, souvent, l'Etat s'occupe peu de nos envies et de nos desideratas, alors que nous, nous passons du temps en commission pour faire des PLQ, etc. Une fois de plus, on a la preuve que notre opinion n'a pas beaucoup de valeur.

Dans ce que vient de dire M. MIZRAHI, il y a plein de vérités, c'est clair qu'on pourrait débattre sur la façon de leur écrire ou leur dire notre désaccord. Néanmoins, si on arrive à être presque tous d'accord et pour une fois dire à l'Etat : cela suffit, vous ne tenez jamais compte de notre avis, je pense que c'est ce soir qu'il faut voter cette résolution, quitte à en débattre et l'améliorer ensuite en commission.

Mme FLOREY BARDET : effectivement on a eu cette séance, on a voté des choses, on a dépensé beaucoup d'argent. Tout se remet en question sur pas mal de positions, on se pose même la question de comment les gens vont entrer dans certains immeubles avec ce qu'on nous propose.

Pour notre part, nous accepterons la résolution.

Il y avait un ou deux points de l'exposé des motifs sur lesquels je voulais apporter quelques modifications, sur certains termes. Je tenais à relever qu'il n'y aura pas de gare, comme le mot « gare » qui est mentionné dans cette résolution, il y aura l'arrêt « Palettes », tel que nous le connaissons. Un tram stationnera effectivement la nuit le long des voies, mais de manière provisoire, c'est en attendant la construction du nouveau dépôt des TPG à Meyrin.

Je tenais également à soulever que les TPG ne sont nullement responsables ni même impliqués dans les aménagements du tracé de la ligne 15, les TPG sont uniquement concessionnaires des lignes, le tracé et les aménagements étant du ressort, dans un premier temps, de la DGM et ensuite finalisés par un vote du Grand Conseil.

Séance ordinaire du 17 octobre 2013

Ceci étant clarifié sur le fond, le groupe UDC est d'accord sur la demande de la résolution. C'est pour ces raisons que nous la soutiendrons.

Mme RICHERT : j'aimerais appuyer les propos de M. MIZRAHI, parce que j'ai aussi l'impression que nous n'avons pas assisté à la même séance.

Il s'agissait d'informations, on a pris note, maintenant on va pouvoir réagir. Et n'ayant pas présenté cette information devant cet hémicycle, je trouve mal fait qu'on ait à se positionner là en ce moment, alors que tout le monde ne sait pas, je vais présenter des projections, on verra exactement ce qu'il en est, si vraiment tout le PDQ va être remis en question. Moi, je n'ai pas du tout eu cette impression.

Je suis d'accord avec deux-trois choses de cette résolution. Je pense qu'effectivement le CEVA ne fait pas partie commune de la réflexion avec ce nouvel espace qui n'est effectivement pas une gare, on ne l'a pas présenté comme une gare. Là il y a une réflexion harmonieuse à avoir entre le CEVA et le futur tracé de la ligne 15. Je suis d'accord que l'acteur principal devrait être la Ville de Lancy.

Je rejoins aussi M. BONFANTI. Je trouve que cette résolution est très agressive et la manière dont cela nous a été présenté, il n'y avait pas lieu d'être agressif. Je ne partage pas du tout les termes et le fond de cette résolution. Mais elle contient des choses intéressantes et c'est bien que l'on en discute, il va falloir en discuter. Donc, ma position est de rejeter cette résolution, mais de continuer la réflexion en commission. On a eu l'information, on doit la continuer.

M. PROGIN : encore une fois M. MIZRAHI ne nous fait pas grâce de ses grandes digressions partisans. Je pense que ses amalgames et ses raccourcis sont un peu déplaisants, si ce n'est pire que certains qu'il s'efforce de critiquer. Nous, notre but était de rouvrir la concertation avec les partenaires, l'Etat, en aucun cas de faire quelque chose de partisan et encore moins de plagier qui que ce soit. Je pense que dans ce domaine-là, M. MIZRAHI est bien meilleur que nous.

M. HAAS : je vais peut-être être moins émotionnel mais assez factuel. Premièrement, je suis désolé de couper l'herbe sous les pieds de Mme RICHERT pour sa présentation, on se réjouit de voir ce qu'elle va nous montrer. Si ni Mme RICHERT, ni M. MIZRAHI n'étaient à la même commission, il y a deux éléments que je veux donner à tout le monde ce soir et que personne n'a cités : depuis que je siège ici et que je suis en Commission de l'aménagement, c'est la première fois qu'il y a plus de personnes pour présenter une information que de commissaires. On était quasi en état d'intimidation parce qu'il y avait 8 ou 9 personnes qui venaient nous présenter cela. Si l'information est si anodine et sans enjeu, il me semble que le ratio des forces en présence, en soi, n'est pas anodin.

Deuxièmement, cela peut vous faire sourire, mais il n'empêche qu'en étant nombreux, ils ont compris l'enjeu, eux, et ils étaient en cohésion. Pourquoi ? Parce qu'ils vont vite et ce que Mme RICHERT aura peut-être l'occasion de nous montrer une fois, c'est que ce projet, aujourd'hui, je vous rappelle qu'il y a une boucle de rebroussement, là on a des quais de chargement et des quais d'échange, moi j'appelle cela une gare de trams. L'impact sur le PDQ, c'est cela que vous oubliez de mentionner, c'est que cela fait 10 ans que l'on travaille là-dessus, que l'on vote et que c'est entré en force. Et tout à coup avec de magnifiques diapositives et toute une équipe, on vient nous poser un élément du décor sur lequel on n'a jamais été informés. Encore une fois merci au Conseil administratif d'avoir prévu cette information, parce que je me demande jusqu'à quand on nous aurait laissés dans cette ignorance.

Séance ordinaire du 17 octobre 2013

D'où le lien avec la notion d'urgence, M. MIZRAHI. Ce n'est pas de sommer les gens qui doit vous déranger, mais plutôt que les gens qui nous ont présenté cela veulent nous faire avaler ce projet en faisant fi de 10 ans de délibérations et de travaux. Ce n'est pas normal au niveau de la méthode et c'est cela que nous voulons relever ce soir. Et le ton pour obtenir qu'on redevienne des partenaires naturels, ce qui est normal mais peut-être un peu sec, c'est parce que les méthodes utilisées à notre rencontre ne me paraissent pas très normales.

Je comprends que vous puissiez avoir une frustration de ne pas pouvoir illustrer tout cela, mais c'est beaucoup plus un problème de fond et surtout d'enjeu politique à longue échéance. C'est pour cela que cette résolution, nous vous l'avons présentée avec ce caractère d'urgence qui vous dérange. Je vous rappelle qu'elle vous invite juste à montrer notre force et notre mobilisation pour ne pas se faire refiler n'importe quoi. Là-dessus, au-delà du vocabulaire ou de deux-trois détails, il n'y a visiblement rien qui doit déranger.

Je vous rappelle que pendant qu'on discute et qu'on attend les présentations ou que le calendrier passe, les équipes qu'on a vues tous ensemble avec M. MIZRAHI et Mme RICHERT, elles, planchent. Et si l'on prend le risque d'avoir quelque chose de plus abouti et qu'on ne montre pas qu'on veut être des acteurs à cela, eh bien ce sera trop tard.

M. GOLAY : je constate ce soir qu'il y a ceux qui ont compris le type de message et ceux qui n'ont toujours pas compris. Mme RICHERT a indiqué que la forme de cette résolution était trop agressive. Moi, je suis content qu'une partie de ce Conseil municipal ait compris comment il fallait parler au Département de l'urbanisme et à toute la bande de technocrates qui accompagnent certains Conseillers d'Etat, qui n'ont jamais suivi les dernières résolutions de notre commune, bien sûr avec la complicité du Conseil administratif, puisque lorsqu'il envoie des lettres qui accompagnent nos résolutions en disant qu'il pense tout le contraire du Conseil municipal, cela ne va pas aider dans nos démarches de pouvoir imposer notre idée.

Aujourd'hui je pense que ce sont les termes qu'il faut utiliser avec ces gens qui arrivent avec des dossiers bien posés, qui n'ont pas du tout fait de concertation avec les communes, en tout cas avec le délibératif de chaque commune, on en souffre.

Aujourd'hui, je pense qu'il faut leur lancer un message clair avec cette résolution. On n'est pas d'accord avec cet aménagement, on n'est pas d'accord non plus parce qu'on ne connaît pas les coûts que cela va impliquer pour la commune, parce que, qu'on appelle cela une gare ou qu'on appelle cela un arrêt, une bonne partie sera à charge de la commune. A un moment donné, il faudra aussi savoir ce que cela va nous coûter, si c'est Fr. 200'000.--, si c'est Fr. 500'000.--, voire plus. Là, il y a aussi un impact sur le choix politique qu'on veut avoir au niveau des arrêts des transports publics sur la commune.

Par contre, pour le tracé, je pense qu'il est toujours un peu délicat de revenir là-dessus. Même si ce n'est pas vraiment le cas de la résolution puisqu'on a pu se rendre compte que faire passer le tram sur la route de St-Julien – même si ce n'est pas l'objet du débat – c'était quasi impossible, sauf pour les Verts qui voulaient totalement obstruer la route de St-Julien pour enquinquer - pour ne pas dire autre chose - les automobilistes dans leurs habitudes.

Aujourd'hui, je pense que le PDC a raison, il faut aller vite, même s'il n'y a pas de degré d'urgence puisque ce n'est pas un sujet à traiter encore en commission parlementaire. M. LANCE et M. MIZRAHI pourront aussi indiquer ce qui se passe, mais il n'y a pas vraiment d'urgence. Mais le message pour leur dire qu'on n'est pas d'accord au lieu d'attendre un mois-un mois et demi, autant le faire tout de suite que d'attendre un délai qui n'apportera rien de plus et qu'au niveau du département ils continueront d'avancer sur ce dossier avec le risque de le présenter à un moment donné à la Commission des travaux sans l'avis de la commune. Il y a

Séance ordinaire du 17 octobre 2013

une volonté claire d'aller vite et je pense qu'il faut la respecter et que cela va dans le sens de la commune.

M. MIZRAHI : je pense que les carottes sont cuites, la majorité de ce Conseil municipal s'exprimera avec un style que je ne trouve pas très adroit, probablement bien à droite, mais cela c'est une autre question.

Il y a une volonté d'aller vite, alors que de l'aveu même de Roger GOLAY il n'y a pas d'urgence. On peut simplement prendre note qu'on préfère bâcler le travail, même s'il n'y a absolument aucune urgence.

Je ne veux pas prendre la défense des Verts qui le feront bien eux-mêmes mais quand j'entends que les Verts étaient pour le tracé par la route de St-Julien, alors qu'ils se sont positionnés pour un tracé par l'avenue du Curé-Baud [*on lui indique qu'il s'agit des Verts cantonaux*]. Oui alors précisez peut-être les Verts cantonaux.

Je veux bien que l'on crie fort, je veux bien que l'on ait un style agressif, même si cela ne me plaît pas, simplement il faut voir ce que l'on veut et ce que l'on propose. Cela, pour moi, c'est absolument loin d'être clair. Est-ce que ce que l'on veut, c'est remettre en cause le tracé, c'est ralentir le projet ? Est-ce que ce que l'on veut, c'est avoir un tram qui s'arrête avec un feu au croisement entre Palettes et le chemin des Semailles ? Est-ce qu'on veut un tram qui soit plus lent, un tram qui soit moins attractif, en tout cas, nous, ce n'est pas ce que nous voulons.

A un moment donné, il y a des choix à faire. Je suis d'accord qu'au niveau du plan de circulation entre l'avenue du Curé-Baud et les Semailles, il y a un problème, que ce n'est pas abouti et qu'il y a des choses à corriger. Par contre, si c'est pour dire qu'on veut un tram qui s'arrête à tous les pâtés de maisons pour laisser passer les voitures dans tous les sens, ça non. Je pense que l'accessibilité du triangle entre l'avenue du Curé-Baud, le chemin des palettes et l'avenue des Communes-Réunies sera d'une manière ou d'une autre garantie de façon équivalente à la situation actuelle.

M. BONFANTI : si vous voulez faire un vrai travail, ce n'est pas avec une résolution qui, malheureusement va de nouveau être classée. Si voulez faire un vrai travail, allez discuter avec votre députation, allez discuter, vous le groupe PDC, avec vos députés, le MCG et le PLR la même chose, voyez avec eux ce que vous pouvez faire. A mon avis, cela aura un meilleur résultat sans doute que d'essayer de faire une résolution ici qui ne mènera à rien du tout.

M. ANNEN : j'écoute les conseils de M. BONFANTI. Je les retournerai de la même façon en demandant à ses députés d'aller consulter encore pendant quelque temps leur Conseillère d'Etat. Je rappellerai que c'est quand même elle qui est en charge du dossier contrairement à ce que pourrait laisser entendre M. GOLAY, parce que de mon point de vue, je n'ai pas encore les connaissances complètes, mais la DGM ne dépend pas du Département de l'urbanisme, mais bien du Département de la mobilité et de l'intérieur.

Je vais être bref, nous sommes toujours pour le tracé qui passe par la route de Base parce que nous l'avons voté au Conseil municipal et là-dessus on ne va pas revenir. D'ailleurs, ce serait mal venu de la part du PDC de revenir sur une décision du Conseil municipal puisqu'il indique dans sa résolution que c'est sur une décision du Conseil municipal pour un PDQ qu'on n'a pas été écouté. D'un autre côté, renvoyer en commission, cela ne va faire que laisser continuer à travailler les gens de la DGM et ne pas vouloir nous écouter. Ce que l'on demande là, on ne demande pas de dire à nos interlocuteurs ou à nos prétendus interlocuteurs ce que l'on veut faire, on veut qu'ils nous écoutent.

Séance ordinaire du 17 octobre 2013

Dans la vie réelle, quand vous dites à quelqu'un « s'il vous plaît », il se retourne et vous écoute. A l'Etat, le problème c'est que quand vous dites « s'il vous plaît », le temps qu'il se retourne et qu'il vous écoute, vous avez déjà 38 gares de triage qui traînent n'importe où, des immeubles qui ne se construisent pas avec tous les problèmes qu'on va rencontrer. Le problème, c'est qu'il faut leur dire tout de suite « s'il vous plaît, on aimerait être écoutés », pour que dans deux mois ils se retournent et nous demandent ce que nous voulons. Dans deux mois, on aura le temps de trouver un consensus, M. MIZRAHI, qui va peut-être aller dans votre sens, peut-être aller dans le sens de quelqu'un d'autre, mais en tout cas pas dans le sens des Lancéens.

A partir de là, je refuserai le renvoi en commission car c'est une perte de temps. J'accepterai cette résolution et j'encouragerai les commissaires de la Commission de l'aménagement du territoire à se pencher sur ce dossier important et urgent pour qu'il y ait une réponse consensuelle de ce Conseil municipal que je soutiendrai au niveau des débats lorsqu'elle adviendra. Mais c'est un premier pas, disons « s'il vous plaît, on veut être écoutés » pour qu'ils se retournent, malheureusement pas tout de suite, mais le plus rapidement possible.

M. HAAS : le problème est vraiment l'enjeu de cette résolution qui va nous permettre de redevenir un acteur écouté et valable. Les détails que M. MIZRAHI ressort sur les aménagements particuliers ou des détails qui ont été discutés, c'est cela le danger, on vient avec une information, bien sûr qu'il faudra des réponses à toutes ces questions. Mais le problème de fond n'est pas là aujourd'hui, il est vraiment de faire de la Commune de Lancy un interlocuteur de cet aménagement du territoire et de cette mobilité.

On nous a introduit la séance de Commission de l'aménagement en nous disant : voilà des informations sur les enjeux stratégiques sur l'avenir du Grand Genève. Si, quand on nous introduit un projet de cette importance, on n'en prend pas la mesure et qu'on reste sur la largeur du marchepied et l'endroit où l'on accroche sa bicyclette, on n'avance pas. On doit clairement avoir un vote de principe pour lequel je vous demande de procéder maintenant, Monsieur le Président.

M. MARTIGNANO : avant de passer au vote, M. le Conseiller administratif a demandé la parole.

M. BAERTSCHI : si je peux encore mettre mon grain de sel dans ces arguments qui se succèdent.

Un certain nombre de faits doivent être rappelés. D'abord que le Conseil administratif est en lien sinon permanent, du moins régulier avec les personnes qui s'occupent du tracé du tram, la preuve c'est que vous-mêmes avez décidé d'un tracé il y a plusieurs mois, tracé d'ailleurs avec lequel le Conseil administratif n'était pas d'accord, mais ça, ce n'est pas très important.

En revanche, à partir du moment où cette décision a été prise, il fallait bien penser que cette décision avait un certain nombre de conséquences que peut-être vous n'avez pas anticipées, c'était qu'à partir du moment où une ligne de tram allait se terminer, il fallait bien qu'elle puisse avoir un peu de place pour pouvoir repartir dans l'autre sens ; ce sera le cas du 12, le 15 partant, lui, plus loin.

Ceci, nous ne l'avions pas prévu. C'est vrai que le Conseil administratif non plus n'avait pas pensé qu'il fallait bien arriver à une solution là-dessus. Comme je l'ai dit lors de la dernière séance de Commission de l'aménagement, c'est le moins mauvais projet qui nous a été présenté, parce que je peux vous assurer qu'il y en a eu d'autres qui nous ont été présentés auxquels le Conseil administratif s'était opposé.

Séance ordinaire du 17 octobre 2013

Celui-ci, nous ne l'avons pas accepté de gaieté de cœur en disant « youpie », nous avons compris qu'il n'y avait guère d'autres solutions que de mettre à un endroit une gare de trams et il fallait bien la mettre quelque part, ici elle ne nous semblait pas franchement mal venue.

Les questions et là cela va bien au-delà du principe, parce que j'aimerais juste rappeler que selon les mandataires - et s'ils étaient si nombreux, c'est bien que l'urgence pour eux est là - doivent rendre leur rapport au Conseil d'Etat à la fin du mois de décembre. La fin du mois de décembre, c'est demain et à partir du moment où le rapport sera rendu au Conseil d'Etat, vous pensez bien que la Ville de Lancy toute menaçante et comminatoire qu'elle puisse être ne jouera pas un rôle très important.

Il y a quand même un certain nombre de points sur lesquels le Conseil administratif ne veut pas transiger, par exemple le fait que les voitures doivent passer ailleurs que par le chemin des Semailles pour entrer dans le quartier. Nous ne voulons pas que le chemin des Rambossons soit de nouveau une route que l'on utiliserait pour entrer dans le quartier. Nous sommes clairs là-dessus, le Conseil administratif a toujours dit qu'il n'est pas question que les voitures puissent entrer ailleurs que là où elles entrent actuellement. Là, nous ne sommes pas d'accord avec les propositions du groupe telles qu'elles nous ont été présentées, même si on nous dit toujours qu'elles ne sont pas définitives.

Un autre souci que vous connaissez bien, c'est que le tracé du tram par l'avenue du Curé-Baud allait nous faire supprimer peut-être le terrain d'aventure, en tout cas bien diminuer les terrains de tennis. Là nous avons gagné quelque part, nous avons obtenu gain de cause. Le projet tel qu'il vous a été présenté à la dernière Commission de l'aménagement ne le supprime pas. Cela a été redit, je crois, que ces quelques mètres carrés que l'on gagne pour nos activités ont été pris ailleurs. Et là, même au niveau du Conseil administratif, il n'y a pas forcément une unité totale de savoir si on va faire passer le tram à un endroit et les voitures ailleurs, si les vélos seront « supprimés » pour passer ailleurs, sans compter que nous nous sommes opposé au fait qu'on nous imposait à la Ville de Lancy d'avoir un tracé propre pour le tram, alors que juste à côté, à Plan-les-Ouates, on a quand même regardé, ce n'était pas le cas.

Il y a un certain nombre de choses contre lesquelles nous avons pris position. Mais sachez que pour cette opération-là, nous n'allons pas dépenser directement grand-chose, à savoir peut-être les abribus ou autres choses comme cela, tout le reste est pris en charge par la Confédération et par le Canton. Il y a évidemment des conséquences, vous avez parlé des places de parc, ce n'est pas réglé et ce ne sera certainement pas réglé à la fin du mois de décembre.

J'aimerais faire remarquer que si cette résolution est envoyée, on verra bien comment cela va réagir, mais sur le fond, cette résolution dit juste que nous aimerions causer. Je crois que nous sommes toujours prêts à causer. La preuve, c'est que si nous ne l'avions pas demandé, toute cette délégation ne serait pas venue parce qu'elle a bien senti que le Conseil administratif était en souci et je crois que nous sommes en souci pour cela. Elle est venue, elle a informé, je ne sais pas comment elle va encore plus informer, sauf si le Conseil municipal disait : sur ceci, sur ceci, sur ceci, nous demandons. Là, cette résolution demande que l'on discute, on va discuter, mais j'ai peur que l'on discute un peu tard.

D'un côté elle reflète bien l'urgence, mais de l'autre, elle ne dit pas exactement les choses qui nous posent vraiment problème, sachant qu'il y a des choses qu'on ne va pas pouvoir empêcher d'être fait.

Séance ordinaire du 17 octobre 2013

C'est juste un avis très personnel, vous êtes libres de voter cette résolution ou pas. Je voulais juste vous montrer les difficultés actuelles dans lesquelles nous nous trouvons et dont il faut que vous teniez compte.

M. FAVRE : heureusement que l'on a déposé cette résolution, sinon on n'en discuterait pas et le 1^{er} janvier, on avait un nouveau plan du périmètre. J'ai juste une question légale : ce PDQ est entré en force, si on enlève une partie qui est en zone de développement pour des logements et que l'on met une gare, il faudra revoter ce PDQ. Un vote devra se faire et si on refuse, que va-t-il se passer ? Il y a quand même des problèmes légaux sur lesquels on passe à une vitesse sidérale, par contre le plan localisé des Semailles a traîné pendant 4 ans pour revenir du département, il y a deux poids deux mesures.

Je maintiens que le but est de les secouer un peu, d'être trop gentil, cela ne sert à rien, chaque fois ils continuent ; légalement, ils n'ont pas répondu à la question.

Quant à dire que les mandataires ont été gentils lors de la commission, je ne suis pas d'accord : s'ils étaient venus nous dire : on a un problème avec le tram, on aimerait discuter, on a certaines choses à voir avec vous, ok. Ils sont venus, ils ont sorti une diapositive et ont dit : voilà ce qu'on veut ici. Cela s'est passé comme cela, ils ne sont pas venus discuter, ils sont venus imposer. Maintenant on impose notre résolution, ils en tiendront compte ou pas. Il y a des élections dans un mois, on verra ce que l'on va mettre sur les bulletins de vote.

M. BAERTSCHI : j'ai omis de parler du plan directeur de quartier. Nous avons évidemment rendu attentif le Conseil d'Etat au fait qu'un plan directeur de quartier avait été voté. Ce qui nous engageait, l'Etat et la Commune, là-dessus. La réponse, vous auriez pu l'imaginer sans que je vous la donne, c'est que si une nouvelle gare devait se mettre là et modifier fondamentalement le plan directeur de quartier, il faudrait se remettre autour de la table pour rediscuter d'un nouveau plan directeur de quartier.

Pour l'action légale du Conseil municipal en termes de décision, il m'a été dit - je ne fais que redire ce qui m'a été dit - que le Conseil municipal sera amené à se prononcer sur le tracé du tram afin que l'Office fédéral puisse accepter - parce que ce n'est pas encore fait - le tracé. Mais ils ne vont pas parler ni des places de parc, ni des tourner à gauche ou à droite, c'est là-dessus que le Conseil municipal devra se prononcer. Pour le reste, sauf s'il y a des modifications majeures et dans la mesure où il n'y a pas de frais que la Ville de Lancy devra assumer, il n'y a plus beaucoup d'occasions officielles pour le Conseil municipal de dire oui ou non sur les budgets sur lesquels le Canton va devoir voter dans les années à venir.

Mme RICHERT : je voulais juste dire qu'une étude a été menée, on est venu nous présenter l'état des réflexions et nous, nous avons maintenant à essayer de faire des propositions. Quel est le lieu de ces propositions ? Il me semble que c'est la Commission de l'aménagement. La présentation se fera le 14 novembre, on pourra amener les propositions qu'on aura faites et à ce moment-là le Conseil municipal se prononcera, le Conseil administratif fera part de nos réflexions et de nos demandes. Il me semble que c'est la suite logique qui nous a été présentée.

Mme FLOREY BARDET : j'aimerais savoir s'il est possible que nous puissions avoir accès aux travaux de la DGM, à savoir les deux autres variantes qui ont été proposées au Conseil administratif. Il leur a été proposé trois variantes, il en a choisi une qui nous a été présentée. J'aimerais savoir s'il est possible de les voir, car ce que vous avez refusé pourrait nous correspondre.

Séance ordinaire du 17 octobre 2013

M. BAERTSCHI : c'est bien volontiers que nous ressortirons les horreurs que nous avons refusées.

M. MARTIGNANO : avant de voter la résolution, je vous propose de voter la proposition de renvoi en commission de cette résolution.

Le renvoi en commission est refusé à la majorité des membres présents.

M. MARTIGNANO : je fais voter la résolution.

La résolution est acceptée par 24 oui, 8 non, 0 abstention (voir annexe).

9) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. FAVRE : j'aimerais plagier un journal socialiste que l'on reçoit par intervalles tous les six mois et qui décerne une rose et un cactus. Moi, j'aimerais décerner une rose à M. le Président pour la parfaite organisation de sa course ; j'ai eu beaucoup de plaisir, je me suis bien amusé, je vous félicite et vous remercie encore.

M. MARTIGNANO : je vous remercie. M. VINCENT, vous avez la parole.

M. VINCENT : si vous permettez, j'aimerais remercier de vive voix les personnes qui m'ont envoyé un message dans ces moments particulièrement difficiles que ma famille et moi-même sommes en train de vivre.

M. GOLAY : j'ai une question sur l'avancée des transactions sur les travaux par rapport à l'ancienne poste de la place des Ormeaux. Est-ce que ce bâtiment est repris par la Coop ? Qu'en est-il de ce bâtiment ?

Mme RICHERT : j'ai une information pour la Commission de la culture. Une séance est prévue le 5 novembre dans le planning que nous avons reçu. En fait, il s'agit d'une séance du Fonds d'art visuel, ce n'est pas pour la Commission de la culture. La séance de Commission de la culture se tiendra le 18 novembre.

Deuxièmement, cela m'a beaucoup fait réfléchir que la poste des Ormeaux ait fermé et que des personnes à mobilité réduite soient vraiment très ennuyées. Je me demandais si la commune ne pourrait pas faire quelque chose, par exemple une navette deux matins par semaine, pour pouvoir aider ces personnes à mobilité réduite. De faire un sondage : qui serait intéressé par une navette ? Au moins vers la fin du mois, pour pouvoir faire ses paiements aux deux postes, parce que j'ai entendu dire qu'on ne pouvait pas payer en espèce à l'une des deux postes. Je me dis que là on a quelque chose à faire vis-à-vis de ses personnes. Est-ce que ce ne serait pas un sondage, pour voir qui serait intéressé et si par exemple deux matins, la dernière semaine et la première semaine du mois suivant, ou bien deux fois par semaine de 10h00 à 12h00, combien de personnes seraient intéressées pour qu'une navette soit organisée pour elles.

Séance ordinaire du 17 octobre 2013

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : je voudrais d'abord exprimer mes remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à la mise sur pied et à la réussite de la Place des associations qui s'est tenue à l'occasion des 50 ans du Lancéen le 6 octobre dernier. Souligner aussi et remercier les personnes qui ont assisté à cette journée, en particulier les cadres de l'administration communale qui ont été très présents lors de cette journée, je pense que c'est une belle reconnaissance pour les associations, notre Conseil administratif également.

Cet événement avait un caractère exceptionnel vu qu'il était organisé à l'occasion des 50 ans du Lancéen. Au vu de la dynamique que cela a pu engendrer à la fois au niveau de la population qui est venue particulièrement l'après-midi, le matin il pleuvait, mais l'après-midi il y a eu énormément de monde qui s'est rendu à cette manifestation - cela a par ailleurs permis beaucoup de rencontres entre les différentes associations en coupant un cloisonnement qui existe habituellement quand même entre ce qui relève de la culture, des sports ou d'autres structures associatives - je trouve qu'il serait tout à fait intéressant - c'est d'ailleurs une proposition qui avait été discutée à l'époque par Mme RICHERT avec différentes personnes de l'administration - qu'on envisage la tenue bisannuelle - donc tous les deux ans - d'un événement de ce type-là coordonné par la commune, parce que c'est vraiment quelque chose qui amène à la fois un lien entre les associations elles-mêmes, mais également entre les associations et la vie communale. Il existe la cérémonie des associations et du mérite lancéen qui est une reconnaissance exprimée aux personnes qui s'impliquent dans les associations et je remercie beaucoup le Conseil administratif pour la tenue de cet événement. Mais je pense qu'au niveau des liens avec la population et des liens avec les associations entre elles, c'est très précieux d'avoir ce type de manifestations et cela mériterait une réflexion pour une tenue régulière.

Par ailleurs, les Verts se font régulièrement amorcer comme étant des enqueteurs d'automobilistes. Je voudrais dire qu'en ma personne en tout cas, mon souci de limiter la circulation n'est pas d'embêter les gens, mais véritablement de santé publique. Il y a beaucoup de données maintenant qui témoignent clairement du développement croissant d'affections neurodégénératives, de cancers et d'autres troubles de santé en lien avec la qualité de l'air. Ce n'est pas uniquement les voitures, on est bien d'accord, mais elles y contribuent significativement.

Par ailleurs pour la santé générale des gens, des questions d'aménagement, d'espaces publics, de maintien d'espaces verts et ce genre de choses jouent un rôle crucial. Dans une société très marquée par des problèmes de stress, de chômage, de crise, l'espace de vie est un élément tout à fait fondamental et personnellement c'est aussi à ce titre-là que je défends la position des Verts en matière d'aménagement du territoire et de mobilité douce.

M. PERRENOUD : j'avais fait une proposition avant les vacances pour que tous les Lancéens collégiens soient récompensés quand ils ont eu des résultats au-delà de la moyenne dans toutes les écoles genevoises. Le Conseil administratif avait été plus ou moins ouvert et je lui avais donné deux-trois noms d'école. Pourrait-on, lors du prochain Conseil municipal, lire la missive qu'il a envoyée au Département de l'instruction publique afin de remercier nos jeunes lancéens, c'est ma demande.

Ma proposition, j'aimerais faire une minute de silence pour les Verts suite à la raclée qu'ils ont reçue lors des dernières élections.

M. MARTIGNANO : puis-je vous rappeler, M. PERRENOUD, la lettre que M. le Maire nous a lue dans les communications du Conseil administratif au sujet de la tenue - vous vous exprimez sur un ton rigolo, je vous le concède, mais ceci est la porte ouverte à d'autres choses plus déplaisantes.

Séance ordinaire du 17 octobre 2013

M. GOLAY : je ne demanderai pas des applaudissements pour la victoire du MCG lors des dernières élections...

M. MARTIGNANO : Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, je vous rappelle que ce point de l'ordre du jour s'appelle « Propositions individuelles et questions ». Je vous prierai d'aller droit au but et de rester dans le cadre de ce point, sinon la Commission de l'administration pourra toujours faire la proposition au Bureau de renommer ce point en débat public.

M. GOLAY : je tiens à remercier ma collègue Verte pour ses propos. J'espère vivement que l'on arrivera à débloquent tous ces bouchons en ville avec une fluidité du trafic, des avenues suffisamment larges pour que ce ne soit plus des entonnoirs dans chaque quartier. On évitera certainement une très grande pollution avec les restrictions de circulation que l'on connaît aujourd'hui qui sont bien sûr manipulées par un groupe politique.

J'avais oublié de demander si l'on peut obtenir la lettre d'accompagnement de la résolution que nous avons envoyée au Conseil d'Etat et au Grand Conseil relative au plan directeur où l'on demandait une certaine protection des zones villas de notre commune. Je pense que la transparence fera que le Conseil administratif acceptera ma requête. C'est simplement pour voir si notre Conseil administratif est allé une fois dans le sens du délibératif par rapport à une décision qui a été prise.

M. BONFANTI : j'ai parlé avec plusieurs responsables de commerces de la commune. Il s'avère qu'ils ont des fois des problèmes de visibilité. Certains sont vraiment à proximité de grandes routes, ils sont très bien vus et d'autres plus éloignés de ces tronçons sont peu visibles pour les chalands. A l'instar d'Onex, Carouge ou d'autres communes genevoises, je propose de placer des panneaux informatifs à certains endroits de la commune et qui permettraient aux habitants et aux citoyens de pouvoir voir où sont les commerces et l'adresse pour pouvoir s'y rendre.

M. HAAS : une petite proposition pour notre Conseiller administratif en charge de la sécurité. Suite au courrier de M. MULLER sur la sécurité au chemin des Pâquerettes, où on frôle chaque jour la catastrophe avec les enfants car la zone 30 est utilisée actuellement comme zone d'accélération pour rejoindre le pont Butin d'un côté et la rampe du Pont-Rouge de l'autre, il y a un dispositif qui a été placé, mais il n'est pas au bon endroit. Si on pouvait le déplacer de 200 mètres, les résultats seraient bien meilleurs et cela illustrerait le danger qui se présente dans ce chemin. Je documente volontiers les services concernés.

M. LANCE : quelques éléments de réponse. Tout d'abord à M. GOLAY qui était excusé lors de la dernière séance où j'avais informé le Conseil municipal que la Coop avait un intérêt pour l'ancienne arcade de la poste des Ormeaux, et ce, sous réserve d'exigences techniques. Des études ont été faites jusqu'à ce jour et ces exigences sont satisfaites ; la Coop a confirmé son intérêt pour ce local. Maintenant, on va passer à la phase de négociations au niveau du loyer ; il y aura ensuite un dépôt d'autorisation de construire pour transformer cette arcade et rejoindre les deux arcades avec la suppression du passage sous l'immeuble. Nous espérons fortement que ce projet se réalise pour animer la place des Ormeaux.

Séance ordinaire du 17 octobre 2013

Concernant la proposition de Mme RICHERT, je crois que vous étiez présente lors de la dernière séance de Conseil municipal où il y a eu un grand débat sur cette problématique de la poste et des personnes âgées ou à mobilité réduite. Je le répète encore une fois : dans les mesures qui avaient été prises et acceptées par la Commission de l'administration, il avait été décidé qu'un jeune de Contact Emploi Jeunes soit à disposition après la fermeture de la poste pour une aide éventuelle pour des personnes à mobilité réduite ou pour des personnes âgées. Malheureusement ce jeune n'a reçu aucun appel. Je peux comprendre que certaines personnes regrettent la fermeture de cette poste. Ce qu'il faudrait savoir, c'est le nombre de personnes et quelles personnes regrettent ou rencontrent des problèmes par rapport à la fermeture de cette poste. C'est vrai que l'on entend certaines personnes qui se plaignent, mais on n'a pas une vision globale sur les 10000 ou 15000 habitants du Petit-Lancy, en sachant que le Plateau du Petit-Lancy est très vaste et les personnes qui habitent soit d'un côté, soit de l'autre du Plateau du Petit-Lancy peuvent se rendre à la nouvelle poste des Marbriers en sachant que cette poste n'accepte pas l'argent comptant ou à la poste des Bossons. Des solutions existent, si vraiment cela pose un problème, si vous connaissez des personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder à la poste, il faut nous communiquer le nom de ces personnes pour peut-être discuter avec elles. Le responsable de la poste m'avait dit que le facteur pouvait aussi encaisser des factures auprès des personnes âgées ou des personnes à mobilité réduite, mais il faut qu'il y ait un dialogue entre le responsable de la poste des Bossons et ces personnes. Comment atteindre ces personnes ? Il faudrait peut-être nous donner des éléments plus précis pour que nous puissions peut-être engager quelque chose en collaboration avec la Poste.

Concernant la remarque de M. BONFANTI sur la visibilité des commerces, je suis entièrement d'accord avec lui, mais il y a beaucoup de commerces sur la Commune de Lancy, beaucoup d'entreprises et beaucoup d'artisans. Il faudrait envisager des panneaux informatifs un peu partout sur la commune. C'est quelque chose qui peut être utile, mais il est vrai que cela peut contribuer à polluer le paysage du domaine public. Mais on peut, à l'occasion, reprendre ce sujet en Commission de l'administration.

Concernant la remarque de M. HAAS, si j'ai bien compris, cela serait de repositionner le visispeed qui est mal placé.

M. HAAS : oui, en fait il est presque devant le passage de l'école, mais comme il y a déjà des gros ralentisseurs et le panneau « école », les gens ont déjà ralenti. Pour que ce soit indicatif, il faudrait le mettre au départ du chemin des Pâquerettes, côté place des Ormeaux. Là il y a quasi tous les jours des passages dont de nombreuses personnes dans cette salle peuvent témoigner.

M. BAERTSCHI : concernant la requête de M. PERRENOUD, lui montrer une lettre que je n'ai jamais écrite, va être difficile. J'ai fait cela par téléphone.

M. PERRENOUD : pour répondre à M. LANCE, il y a beaucoup de gens qui viennent devant la poste. Il faudrait peut-être mettre un petit mot devant la poste, ou quand il y a le marché, les gens s'agglutinent devant cette poste, peut-être faire passer le message par l'intermédiaire des agents municipaux qui peuvent rencontrer et renseigner facilement la population.

M. LANCE : je n'ai pas de réponse, mais il est vrai que, à un moment donné, c'est aussi à la Poste de faire ce travail. C'est une entreprise semi-privée, c'est à elle aussi de prendre ses responsabilités.

Séance ordinaire du 17 octobre 2013

M. MARTIGNANO : j'aimerais vous rappeler que ce point s'appelle « Propositions individuelles et questions ». Donc, lors de notre prochaine séance plénière, je vous prie de respecter ce principe, soit vous avez une proposition, soit vous avez une question et pour les grandes délibérations, je vous laisse faire cela en commission.

La séance est levée à 22h00.

La Secrétaire :

Carole ESTOPPEY

Le Président :

Philippe MARTIGNANO

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du 17 octobre 2013

QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.